



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 27 Octobre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 19 octobre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 29

Objet : Débat D'Orientations Budgétaires 2022 - Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Présents : 22

BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), BRUN Jean-Paul (Saint-Antoine - Val-de-Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint-André-de-Cubzac), COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint-André-de-Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint-Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas - Val-de-Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), MARTIAL Christophe (Val-de-Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), PEROU Laurence (Saint-André-de-Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint-André-de-Cubzac), POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint-Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint-Laurent-d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

AYMAT Pascale (Saint-André-de-Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), JOLY Pierre (Bourg) à DARHAN Laurence (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint-André-de-Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), TABONE Alain (Cubzac-les-Ponts) à BRIDOUX MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michael (Pugnac), TELLIER Nicolas (Saint-André-de-Cubzac) à COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac).

Absents excusés : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac-les-Ponts), BERARD Francis (Prignac et Marcamps), BLANC Jean-Franck (Teuillac), COUPAUD Catherine (Pugnac), HERNANDEZ Sandrine (Saint-André-de-Cubzac).



Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André-de-Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint- Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : JEANNET Serge

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de Bureau et de la commission n°7 Finances, Administration générale et Mutualisations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De débattre des orientations budgétaires 2022 du Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine, sur la base du rapport joint en annexe,
- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 28 Octobre 2021.

La Présidente,

Valérie GUINAUDIE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine

**Orientations budgétaires
2022
Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine**

Sommaire

I- Les obligations du débat d'orientations budgétaires

II – Les orientations budgétaires 2022

III – Les éléments sur les ressources humaines

I - LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, et EPCI assimilés,

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Une note explicative de synthèse doit être adressée aux Conseillers Communautaires au moins 5 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante prévue.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération en prenant acte, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

II – Les orientations budgétaires 2022

1/ Fonctionnement

– Les dépenses :

Il conviendra d'ouvrir des crédits pour des dépenses relatives aux dernières acquisitions foncières, au paiement du solde des travaux engagés en 2020 et à leur Maîtrise d'œuvre, à une étude pour l'installation d'une ferme Bio sur le secteur du Fournet, à la révision de la ZAC, à l'entretien et à la reprise des plantations et à des honoraires (avocat, géomètre).

– Les recettes :

Les recettes correspondantes à la vente de deux nouveaux lots (API et Chromatotec) seront inscrites au BP 2022.

II- Les orientations budgétaires 2022

2/ Investissement

Hormis, le remboursement de la dette, représentant en 2022, un montant d'environ 404 000€, et la prévision d'un nouvel emprunt pour financer les nouvelles dépenses, les dépenses et recettes à inscrire sont des écritures d'ordre relatives à la comptabilisation des stocks de terrain.

3/ Engagements pluriannuels

Néant

4/ Structures et gestion de l'encours de la dette

Aucun emprunt n'ayant été réalisé depuis 2013, le budget de la ZAC est en phase de désendettement.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	436 510,18 €	32 837,95 €	403 672,23 €	0,00 €	0,00 €	1 145 100,25 €
2023	438 256,24 €	22 616,72 €	415 639,52 €	0,00 €	0,00 €	741 428,02 €
2024	171 989,59 €	12 054,17 €	159 935,42 €	0,00 €	0,00 €	325 788,50 €
2025	171 989,64 €	6 136,56 €	165 853,08 €	0,00 €	0,00 €	165 853,08 €

III- Eléments sur les ressources Humaines

Néant